



## Conditions d'embauche negociateur immobilier statut vrp

Par **denise56**, le **23/05/2008** à **09:43**

JE DOIS ETRE ENGAGEE EN QUALITE DE NEGOCIATRICE DANS L'IMMOBILIER AVEC STATUT VRP. EN LISANT LE PROJET DE CONTRAT DE TRAVAIL, je vois qu'il y a des clauses restrictives à l'exercice cette profession. rnrnEn 2003, j'ai été condamné pour abus de confiance et vol à une peine de 2ans d'emprisonnement dont 4 mois ferme et le reste avec sursis en premier jugement.rnrnEnsuite, le juge d'application des peines m'a dispensée de la peine de prison et l'a commuée en un controle judiciaire de 3 ans qui s'est achevé en 2006 sans aucun problème. rnrnCette condamnation m'empeche-t-telle d'exercer cette profession ? je ne sais pas si elle figure sur mon casier judiciaire (je suis en l'attente d'un extrait n°3).rnrn le cas échéant, existe-t-il un délai de prescription ?rnrnmerci de votre réponse